

## RESSOURCES HUMAINES

# Modification du tableau des emplois permanents au 1er avril 2026

1 DOCUMENT - Publié le 05 mars 2026

**CIAS**  
 COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE  
 D'AGGLOMÉRATION

Conseil d'Administration  
 Séance du 5 mars 2026 à 19h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 100 Boulevard Lacroix 13090 Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOMS	Prénoms (S)	Statut (S)	Poste (S)
1. Mère Cécile RUFFICE		X	
2. Mère Cécile RUFFICE	S		
3. Mère Cécile RUFFICE	S		
4. Mère Cécile RUFFICE	S		
5. Mère Cécile RUFFICE	S		
6. Mère Cécile RUFFICE	S		
7. Mère Cécile RUFFICE	S		
8. Mère Cécile RUFFICE	S		
9. Mère Cécile RUFFICE	S		
10. Mère Cécile RUFFICE	S		
11. Mère Cécile RUFFICE	S		
12. Mère Cécile RUFFICE	S		
13. Mère Cécile RUFFICE	S		
14. Mère Cécile RUFFICE	S		
15. Mère Cécile RUFFICE	S		
16. Mère Cécile RUFFICE	S		
17. Mère Cécile RUFFICE	S		
18. Mère Cécile RUFFICE	S		
19. Mère Cécile RUFFICE	S		
20. Mère Cécile RUFFICE	S		
21. Mère Cécile RUFFICE	S		
22. Mère Cécile RUFFICE	S		
23. Mère Cécile RUFFICE	S		
24. Mère Cécile RUFFICE	S		
25. Mère Cécile RUFFICE	S		
26. Mère Cécile RUFFICE	S		
27. Mère Cécile RUFFICE	S		
28. Mère Cécile RUFFICE	S		
29. Mère Cécile RUFFICE	S		
30. Mère Cécile RUFFICE	S		

Adressés pour avis :  
 Mère Cécile RUFFICE : Directeur du CIAS Grand Lac  
 Mère Cécile RUFFICE : Directeur Général des Services  
 Mère Cécile RUFFICE : Adjointe au Directeur du CIAS Grand Lac  
 Mère Cécile RUFFICE : Directeur des Ressources Humaines  
 Mère Cécile RUFFICE : Chargée de relations publiques du CIAS Grand Lac

Le présent tableau est en vigueur à compter du 01/04/2026.  
 Il a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration le 05 mars 2026.  
 Il est soumis à la délibération du conseil municipal de la commune de Grand Lac le 12 mars 2026.

En foi de quoi, le 05 mars 2026,  
 Le Président du CIAS Grand Lac,  
 Mère Cécile RUFFICE

La présente délibération est en vigueur à compter de la date de son adoption par le conseil d'administration du CIAS Grand Lac. Elle est soumise à la délibération du conseil municipal de la commune de Grand Lac le 12 mars 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Lac le 19 mars 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 26 mars 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 02 avril 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 09 avril 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 16 avril 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 23 avril 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 30 avril 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 07 mai 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 14 mai 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 21 mai 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 28 mai 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 04 juin 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 11 juin 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 18 juin 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 25 juin 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 02 juillet 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 09 juillet 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 16 juillet 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 23 juillet 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 30 juillet 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 06 août 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 13 août 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 20 août 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 27 août 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 03 septembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 10 septembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 17 septembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 24 septembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 01 octobre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 08 octobre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 15 octobre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 22 octobre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 29 octobre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 05 novembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 12 novembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 19 novembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 26 novembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 03 décembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 10 décembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 17 décembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 24 décembre 2026. Elle est soumise à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Lac le 31 décembre 2026.



**2026-03-05\_DELIB32.PDF**

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 5,1 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.